Annexe 3.1 - Nomenclature des Pièces, Espaces et Zones

# Attentes de l’Université de Rennes

Durant les phases avant-projet, projet et exécution, il est entendu que la maîtrise d’œuvre en charge de l’opération numérote et nomme les espaces de manière à répondre à ses propres besoins.

Cependant, les rendus composant les dossiers d’ouvrages exécutés et comportant une numérotation et / ou un nommage des pièces et espaces doivent répondre à la nomenclature des pièces et espaces appliquée par l’Université de Rennes.

L’organisation d’une réunion de cadrage entre la Direction de l’Immobilier et de la Logistique et les prestataires est prévue en début d’opération afin de permettre une articulation de cette exigence entre maîtrise d’ouvrage et maîtrise d’œuvre.

# Arborescence utilisée

L’université utilise une arborescence en cascade, partant d’une maille à l’échelle du campus (définie comme « Site ») et descendant degré par degré jusqu’à la pièce ou l’espace.

En cas de besoin, se référer à l’annexe 3.2 « Liste des Sites et Bâtiments de l’Université » pour un détail de chaque code de site et code bâtiment.

# Règles de nommage des pièces

## Définition

Si le nommage de pièces nouvellement créées ou rénovées est nécessaire, le prestataire devra suivre les règles suivantes :

• La numérotation doit suivre un ordre chronologique et logique

• La numérotation comporte obligatoirement 3 chiffres minimum

• Le premier chiffre désigne l’étage où se situe la pièce

• Les deux derniers chiffres désignent le numéro de la pièce (exemple : 01, 07, 13, 34, etc…)

• Si une pièce n’est pas directement desservie par une circulation (couloir ou sas) et dépend d’une autre pièce, elle devra être nommée du numéro de la pièce dont elle dépend suivi du symbole / et du chiffre indiquant sa position dans la hiérarchie de la desserte (ex : 005/1).

• Dans le cas précédant, la numérotation de la desserte doit se suivre (Exemple : 005/1 et 005/2 ne peuvent pas être suivi directement par 005/7)

## Exceptions notables

Les circulations (couloirs et sas) sont nommées de la manière suivante : un chiffre, la lettre C, un chiffre

Où :

• Le premier chiffre se réfère à l’étage

• Le C à la typologie de l’espace (ici « C » pour « circulation)

• Le dernier chiffre est propre au numéro de la circulation au sein du niveau

Ainsi, la numérotation « 1C3 » renvoie à la circulation n°3 du 1er étage.

# Nomenclature des espaces techniques, des vides et des escaliers

## Pièces techniques

Sont considérés comme pièces techniques (abrégé en PT) les locaux techniques dédiées aux courants faibles et courant fort, sous-station, TGBT, locaux dédiés aux pompes de relevages ainsi qu’aux locaux ménage.

Ils sont numérotés de la façon suivante : numéro d’étage (1chiffre) point PT (pour pièce technique) point numéro de la pièce à trois chiffres.

Par exemple : 0.PT.002 désigne la pièce technique n°2 du RDC

## Gaines techniques

Sont considérés comme gaines techniques (abrégé en GT) les espaces fermés, accessibles ou non, contenant tuyauteries, colonnes sèches, passages de câbles électriques, etc.

Ils sont numérotés de la façon suivante : numéro d’étage (1 chiffre) point GT (pour gaine technique) point numéro de la gaine à trois chiffres.

Par exemple : 3.GT.005 désigne la gaine technique n°5 du 3ème étage.

## Espaces vides

Sont considérés comme espaces vides (abrégé en V) les vides sur pièces situées aux niveaux inférieurs, sur cage d’escalier ainsi que les vides inter cloisons.

Ils sont numérotés de la façon suivante : V (pour vide) suivi du numéro du vide à trois chiffres. La donnée « niveau » n’est pas nécessaire ici.

Par exemple : V003 est le vide numéro 3 de l’étage représenté.

## Escaliers

La numérotation des escaliers (abrégé en E) est faite de la manière suivante :

Numéro d’étage (1 chiffre) E (pour Escalier) suivi du numéro de l’escalier (1 chiffre).

Exemple : 1E2 est le numéro du 2ème escalier situé au premier étage